

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

**DECRET N°D/ 2011/ 139 /PRG/SGG
PORTANT RAPPEL D'UN AMBASSADEUR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°D/2010/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 Décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 Décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 Janvier 2011, portant nomination de Ministres ;

DECRETE

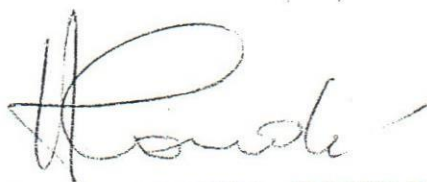
Article 1^{er} : Monsieur **Lansana KEITA**, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée auprès de la République de Guinée Equatoriale, est rappelé.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

103 MAI 2011

2011


Prof. ALPHA CONDE